

PROMULGATION

RÈGLEMENTS RCA17 09006, RCA17 09007, RCA17 09008, RCA17 09009 ET RCA17 09010

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2017, les règlements suivants :

RCA17 09006 RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL QUARTIER FLEURY OUEST POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET IMPOSANT UNE COTISATION (DOSSIER 1171388007);

RCA17 09007 RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DISTRICT CENTRAL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET IMPOSANT UNE COTISATION (DOSSIER 1171388006)

RCA17 09008 RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PROMENADE FLEURY, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET IMPOSANT UNE COTISATION (DOSSIER 1171388008)

RCA17 09009 RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2018) (DOSSIER 1173247001) (Prise d'effet : 1^{er} janvier 2018);

RCA17 09010 RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 (DOSSIER 1171082006) (Prise d'effet : 1^{er} janvier 2018).

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse http://ville.montreal.qc.ca/reglements.

DONNÉ à Montréal, ce vingtième jour de décembre deux mille dix-sept.

Chantal Châteauvert Secrétaire d'arrondissement